Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Attestation d'utilisation AEAI n° 17920

Groupe 450	Tubages et raccords pour conduits de fumée
Requérant	GLASFLEX PRODUCTION 7, allée des Perfomances 93160 Noisy-le-Grand France
Fabricant	GLASFLEX PRODUCTION 93160 Noisy-le-Grand France
Produit	GLASFLEX GASOLINE
Description	Tubages rigides en résine synthétique renforcée de fibres de verre; épaisseur de paroi: dès 2.00mm; Diamètre: 80 - 650mm
Utilisation	Utilisation et installation voir page 2 et 3.
Documentation	M. Masini S.r.l.: Prüfbericht 'Nr. 3224-2004 und 3282-2007' (28.09.2007); CSTB, Marne: System-Beschreibung '14/11-1631' (02.05.2011)
Conditions d'essai	AEAI, SN EN 1443
Appréciation	Classification selon EN-1443: T250;P1;W;1/2;O-200;R00;EI 00

Durée de validité	31.12.2018
Date d'édition	01.01.2015
Remplace l'attestation du	02.12.2014

Organisme de reconnaissance des autorités cantonales de protection incendie

P. Vogel — Vogel

P. Nyffenegger — Nyffenegger

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

n° AEAI 17920

Groupe 450	Tubages et raccords pour conduits de fumée		
Requérant	GLASFLEX PRODUCTION 7, allée des Perfomances 93160 Noisy-le-Grand France	Durée de validité	31.12.2018
Produit	GLASFLEX GASOLINE		

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROTECTION INCENDIE

CHEMINÉE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS
(RÉPERTOIRE DE LA PROTECTION INCENDIE SOUS-GROUPE 402)

Durée de résistance au feu 90 minutes, en matériaux de construction RF1 résistant durablement à la chaleur, entièrement en briques de terre cuite (pas de briques isolantes). Les pierres doivent être maçonnées à joints pleins et en joints décalés. La paroi a au min. 100 mm d'épaisseur.

GAINE POUR LES CONDUITS DE FUMÉE
(RÉPERTOIRE DE LA PROTECTION INCENDIE SOUS-GROUPE 401)

Résistance au feu xx minutes, en matériaux de construction de la catégorie RF1 résistant durablement à la chaleur

Gaine technique continue, à quatre côtés, de la dalle sur sous-sol à l'enchevêtrure ou à la couverture de tuiles.

ENTOURAGE EI 30 (RÉPERTOIRE DE LA PROTECTION INCENDIE SOUS-GROUPES 402 ET 403)

Durée de résistance au feu 30 minutes, en matériaux de construction RF1, résistant durablement à la chaleur par ex. briques de terre cuite, briques silico-calcaires, briques de ciment maçonnées à joints pleins, sans crépi. Épaisseur de paroi minimale = 75 mm

Par exemple briques et panneaux légers, PS au moins 600 kg/m^3, (béton cellulaire, béton argile expansée), joints de bout et joints d'assise au mortier, à joints pleins. Épaisseur de paroi minimale = 75 mm

Les parois du bâtiment peuvent être intégrées à l'entourage et celui-ci peut être posé à chaque niveau sur la dalle en béton.

ENTOURAGE EI 60 (RÉPERTOIRE DE LA PROTECTION INCENDIE SOUS-GROUPES 402 ET 403)

Durée de résistance au feu 60 minutes, en matériaux de construction RF1, résistant durablement à la chaleur par ex. briques de terre cuite, briques silico-calcaires, briques de ciment maçonnées à joints pleins, sans crépi. Épaisseur de paroi minimale = 100 mm

Par exemple briques et panneaux légers, PS au moins 600 kg/m^3 (béton cellulaire, béton argile expansée), joints de bout et joints d'assise au mortier, à joints pleins. Épaisseur de paroi minimale = 75 mm

Les parois du bâtiment peuvent être intégrées à l'entourage et celui-ci peut être posé à chaque niveau sur la dalle en béton.

REVÊTEMENT À L'INTÉRIEUR D'UN NIVEAU

Résistance au feu xx minutes, en matériaux de construction de la catégorie RF1 résistant durablement à la chaleur

- Revêtement EI 30 Par exemple laine de roche 50 mm, 80 kg/m^3
- Revêtement EI 60 Par exemple laine de roche 100 mm, 80 kg/m^3

PRODUIT RÉSISTANT DURABLEMENT À LA CHALEUR

Sont considérés comme produits de construction résistant durablement à la chaleur ceux dont les propriétés sur le plan de la protection incendie ne sont pas influencées négativement par des températures ambiantes de 85 °C ou davantage dans les conditions d'exploitation normales sur leur lieu d'utilisation.

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

n° AEAI 17920

Groupe 450	Tubages et raccords pour conduits de fumée		
Requérant	GLASFLEX PRODUCTION 7, allée des Perfomances 93160 Noisy-le-Grand France	Durée de validité	31.12.2018
Produit	GLASFLEX GASOLINE		

CLASSIFICATION SN EN 1443 – T250; P1; W; 1/2; O-200; R00; EI 00-RF1

Classe de température	T250	= température nominale de fonctionnement 250°C
Classe de pression	P1	= pression d'essai 200 Pa pour les conduits de fumée fonctionnant sous pression positive
Classe de résistance aux condensats	W	= pour les conduits de fumée fonctionnant en ambiance humide
Classe de résistance à la corrosion	1 2	= combustible gaz = combustible fiouls à teneur en soufre inférieure ou égale à 0.2%
Classe de résistance au feu de cheminée / Distance aux matières combustibles	O- 200	= pour les conduits de fumée non résistant au feu de cheminée = 200 mm de distance (X2)
Résistance thermique	R00	= 0.00 m^2K/W
Classe de résistance au feu	EI 00-RF1	= durée de la résistance au feu

INSTALLATION ET DISTANCES DE SECURITE PAR RAPPORT AUX MATERIAUX COMBUSTIBLES

Dans les maisons individuelles, dans les appartements et dans les bâtiments de taille réduite, hors du local où est installé l'appareil de chauffage	Conduit vertical: Installation uniquement dans cheminée existante conforme aux prescriptions de résistance EI 90-RF1 avec une épaisseur de paroi minimale de 100 mm. Distance de sécurité à partir du bord extérieur de la cheminée existante = 100 mm (X1)
Dans les bâtiments avec plusieurs compartiments coupe-feu, hors du local où est installé l'appareil de chauffage	Conduit vertical: Installation uniquement dans cheminée existante conforme aux prescriptions de résistance EI 90-RF1 avec une épaisseur de paroi minimale de 100 mm. Distance de sécurité à partir du bord extérieur de la cheminée existante = 100 mm (X1)
Installation le long de façades	Non autorisée.

Pour les conduits de fumée fonctionnant sous pression positive, à l'exception des systèmes indépendants de l'air ambiant (coaxial), il faut prévoir, à l'intérieur des bâtiments, un espace suffisant pour la circulation de l'air (20 mm au minimum sur tout le pourtour et toute la longueur du conduit jusqu'à l'air libre).

L'évacuation complète des condensats des conduits de fumée fonctionnant en ambiance humide doit être garantie, et ce sans reflux dans l'appareil de chauffage. Sont dispensés de cette mesure les appareils de chauffage expressément conçus pour recueillir toute la quantité de condensats qui reflue. Les condensats doivent être évacués par un siphon avec un niveau d'eau de 100 mm.

Les conduits de la classe de résistance aux condensats W peuvent aussi être utilisés comme conduits de la classe de résistance aux condensats D.